



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N° 15-11

**Objet :
Etude de faisabilité de la
continuité écologique sur des
ouvrages des bassins versants
Renaiss Teyssonne**

Attribution

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
21 janvier 2015 ;**

Vu le rapport suivant :

Une consultation a été lancée pour la passation du marché de prestations intellectuelles étude de faisabilité de la continuité écologique sur des ouvrages des bassins versants Renaiss Teyssonne.

Une publicité a été mise en ligne le 13/03/2015 sur le site du BOAMP sous la référence 2015_073 DIFF.

A la date de remise des plis, le 8/04/2015, onze plis avaient été reçus pour les candidats suivants :

- HYDRETTES ;
- SI GOSPHERE/ GRAIN EAU / D2I CONSEIL/PIERRE GADIOLET ;
- VINCENT DESVIGNES INGENIERIE/ HTV/ RIPARIA ;
- CARICAIE/ BIEF ;
- SINBIO ;
- BETERU ;
- CENTRE INGENIERIE AQUATIQUE ECOLOGIQUE ;
- SAFEGE ;
- CESAME/ B INGENIERIE ;
- EGIS EAU ;
- ASCONIT CONSULTANT.

La commission d'examen des marchés du 13/04/2015 a émis un avis favorable à l'admission de toutes les candidatures.

La commission d'examen des marchés du 27/04/2015 a proposé de retenir l'offre du groupement HTV/ RIPARIA/ VINCENT DESVIGNES INGENIERIE (mandataire) pour un montant estimatif de 71 150,00 € HT.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'admettre toutes les candidatures;

2°) d'attribuer le marché de prestations intellectuelles étude de faisabilité de la continuité écologique sur des ouvrages des bassins versants Renaison et Teyssonne au groupement HTV/ RIPARIA/ VINCENT DESVIGNES INGENIERIE (mandataire) pour un montant estimatif de 71 150,00 € HT ;

3°) de signer le marché correspondant ;

4°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le 30 AVR. 2015

Le Président

Daniel FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20150430-DC15-11-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2015